



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections municipales partielles sur la commune de La Freissinouse
Dépôt des candidatures

Gap, le 12/04/2021

Comme suite au report du scrutin en raison de la situation sanitaire, et sous couvert de l'amélioration des indicateurs, les élections municipales partielles auront lieu sur la commune de La Freissinouse le **dimanche 30 mai 2021** et, en cas de second tour, le **dimanche 6 juin 2021**.

Pour rappel, cinq conseillers municipaux seront à élire, après autant de démissions, constituant le tiers de l'effectif du conseil municipal.

Les déclarations de candidatures devront être déposées à la préfecture des Hautes-Alpes à compter **du lundi 10 mai 2021 jusqu'au mercredi 12 mai 2021** selon les modalités suivantes :

- le **lundi 10 mai 2021** : de 14h00 à 17h00,
- le **mardi 11 mai 2021** : de 09h00 à 12h00,
- le **mercredi 12 mai 2021** : de 14h00 à 18h00.

et en cas de second tour :

- le **lundi 31 mai 2021** : de 14h00 à 17h00,
- le **mardi 1^{er} juin 2021** : de 14h00 à 18h00.

Le dépôt de candidature est obligatoire, même pour les candidats ayant déjà déclaré une candidature avant le report du scrutin des 11 et 18 avril.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet des services de l'État dans les Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr ou contactez le bureau des élections :

par courriel : pref-elections@hautes-alpes.gouv.fr

ou par téléphone : 04 92 40 48 88

**Bureau de la communication
et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex